

**Conseil communal  
Echandens**

**Procès-verbal de la séance du 20 février 2006**

**Ordre du jour :**

1. Procès-verbal de la séance 5 décembre 2005,
2. Nouveau règlement du Conseil communal (préavis No 02/2006),
3. « Convention entre les communes partenaires des transports publics de Morges et environs » (TPM) (préavis No 01/2006),
4. Plan partiel d'affectation (PPA) Déchetterie - Délimitation de l'aire forestière - Demande de défrichement (préavis No 03/2006),
5. Communications municipales,
6. Communications du Bureau,
7. Divers et propositions individuelles.

M. Roland Racine, président, ouvre la séance à 20 h. précises en saluant les Conseillères et Conseillers, les membres de la Municipalité, la presse et le public. Il constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée conformément à l'art. 45 du règlement du conseil communal et peut donc valablement délibérer.

L'appel fait ressortir la présence de 48 membres du Conseil. Se sont excusés : Mmes et MM. Dominique Bolomey, Nicole Foucqueteau, Eric Maillefer, Jean Martin, Roger Métry, Jean-Bernard Racine, André Rosselet et Samuel Rouault. Non excusés : Mme Adelheid Addor et MM. Roger Christen, Jean-Daniel Gisclon et Michel Pellegrinelli.

MM. Bernard Steiner et Rolf Vogel fonctionnent comme scrutateurs.

1. **Procès-verbal de la séance du 5 décembre 2005**

Aucune remarque n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

2. **Nouveau règlement du Conseil communal (préavis No 02/2006)**

Avant de passer à l'adoption de ce nouveau règlement, M. Philip Panchaud, syndic, précise qu'il faut tenir compte des légères corrections orthographiques relevées dans l'annexe à la convocation. De plus, ce règlement a été établi selon un projet-type délivré par l'Etat.

M. Philippe Martin, président de la commission ad hoc, assure que ce règlement a été étudié minutieusement lors de plusieurs séances et n'a rien à ajouter à son rapport.

D'entente avec la Préfecture, il ne sera pas fait lecture de chaque article qui, s'il n'y a pas de remarque, sera tacitement adopté. A la fin, un vote final aura lieu.

Les articles 1 à 37 ne soulèvent aucune remarque.

Article 38 : afin de permettre un tournus régulier au sein de la commission des finances, la commission ad hoc propose l'amendement suivant : ajouter à la fin 2<sup>ème</sup> alinéa le texte ci-après : « **Aucun membre ne peut en faire partie pendant plus de huit ans consécutifs** ».

Quelques précisions sont apportées par M. Philippe Martin, pour l'amendement, et par Mme Monique Brandt, contre l'amendement, résumant les points de vue de la commission.

Il est ensuite passé au vote de cet amendement qui est accepté par 29 oui, 16 non et 2 abstentions.

Les articles 39 à 89 ne soulèvent aucune remarque.

Article 90 : la commission ad hoc propose l'amendement suivant : remplacer au 1<sup>er</sup> alinéa le verbe « examine » par « **vérifie** ».

L'amendement est accepté à l'unanimité.

Les articles 91 à 105 ne soulèvent aucune remarque.

La parole n'étant plus demandée, M. Roland Racine, président, donne lecture des conclusions de ce préavis et l'on passe au vote à main levée.

#### LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal modifié No 02/2006,
- vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

#### DECIDE A LA MAJORITE

(46 oui – 1 non)

- d'accepter le nouveau règlement du Conseil communal tel que présenté en annexe du préavis No 2/2006 et dont il fait partie intégrante, avec les amendements suivants :
  - a) article 38, ajout au second alinéa « **Aucun membre ne peut en faire partie pendant plus de huit ans consécutifs.** »
  - b) article 90, 1<sup>er</sup> alinéa, remplacement du mot « examine » par « **vérifie** ».

#### 3. « Convention entre les communes partenaires des transports publics de Morges et environs » (TPM), (préavis No 01/2006)

M. Philip Panchaud, syndic, apporte quelques précisions sur cette convention qui doit être ratifiée par toutes les communes concernées par les TPM. Elle a été élaborée d'entente entre toutes les communes. Si une ou plusieurs communes voisines devaient s'y ajouter à l'avenir, elles pourraient y adhérer sans problème. Le cas inverse serait aussi possible. Les critères principaux, pour calculer la part de chaque commune, sont au nombre de trois :

- 1) Population pour 50 %,
- 2) Qualité de desserte pour 25%,
- 3) Nombre de kilomètres et d'arrêts sur chaque territoire communal pour 25%.

M. Luc Martin, en l'absence de M. Michel Pellegrinelli, président de la commission ad hoc, n'a rien à ajouter au rapport présenté.

La parole n'étant pas demandée, M. Roland Racine, président, donne lecture des conclusions et il est passé au vote à main levée.

#### LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 01/2006,
- vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

#### DECIDE A L'UNANIMITE

- d'adopter la « Convention entre les Communes partenaires des transports publics de Morges et environs »,
- de dire que les charges réparties selon ladite convention seront portées annuellement au budget et aux comptes.

#### **4. Plan partiel d'affectation (PPA) Déchetterie - Délimitation de l'aire forestière - Demande de défrichement (préavis No 03/2006)**

M. Guy Richard n'a rien à ajouter au préavis, si ce n'est qu'il faut remplacer le chiffre 134 à l'article 4 du règlement par le chiffre 12.

Mme Karin Künstner, en l'absence de M. Roger Métry, président de la commission ad hoc, n'a rien à ajouter au rapport présenté.

La parole n'étant pas demandée, M. Roland Racine, président, donne lecture des conclusions et il est passé au vote à main levée.

#### LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 03/2006,
- vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

#### DECIDE A L'UNANIMITE

- d'adopter le Plan partiel d'affectation (PPA) Déchetterie et son règlement – Délimitation de l'aire forestière – Demande de défrichement, tels qu'ils ont été soumis l'enquête publique du 15 novembre au 15 décembre 2005 ,

- d'autoriser d'ores et déjà la municipalité à résister à toutes prétentions et à plaider devant toutes instances au cas où elle serait actionnée par suite de l'adoption du PPA Déchetterie et de son règlement.

## 5. Communications municipales

### **M. Philip Panchaud**

#### Arrêté d'imposition

En raison de l'entrée en vigueur de la loi du 31 mai 2005 sur l'exercice des activités économiques qui remplace les taxes par des émoluments, les points 13 (cinémas – cela ne touche pas notre commune) et 14 (appareils automatiques de musique, à jeux ou distributeurs de marchandises – où nous percevons 100 cts par franc perçu par l'Etat) de l'arrêté d'imposition communal ont été abrogés dès 1er janvier 2006. La formule de l'arrêté d'imposition ainsi que les instructions y relatives du site du SeCRI (Service des Communes et des Relations Institutionnelles) seront modifiés dans les prochains jours.

#### Référendum « Non la hausse déguisée des impôts » par le report de charges du Canton sur les communes

Aini que vous le savez, la municipalité a soutenu ce référendum ; nous avons récolté des signatures et un tous-ménages fut envoyé à la population. Le référendum a abouti avec quelques 15'000 signatures. Pour Echandens il y a eu 229 signatures valables. La question sera donc posée au peuple, vraisemblablement en juin de cette année.

#### Nombre d'habitants au 31 décembre 2005

Pour votre information, le CIS (Service Cantonal de Recherche et d'Information Statistiques) nous a communiqué le nombre provisoire d'habitants d'Echandens au 31 décembre 2005, soit 2065. Ce chiffre est celui utilisé pour toutes sortes de facturations, calculs de charges, etc...Il était de 2033 au 31 décembre 2004.

#### Police dans les transports scolaires

Suite à des problèmes de racket et d'incivilités, le conseil exécutif de l'EPSP (Etablissement Primaire et Secondaire de Préverenges) a demandé à la Police intercommunale de faire des contrôles dans les bus scolaires. Quatre jeunes d'une commune voisine furent appréhendés. Il semble que ces interventions ont eu l'effet escompté.

#### SDRM (Schéma Directeur de la Région Morgienne)

Le Schéma Directeur de la Région Morgienne avance gentiment. Il y est non seulement question du détournement autoroutier de Morges, mais également d'une bretelle par Echandens et d'un échangeur à Ecublens auxquels nous nous opposons. Il y est aussi fait mention de l'amélioration de la desserte des transports publics.

Actions BCV

La municipalité a acheté 50 actions de la BCV à la Société de l'Abbaye des Agriculteurs d'Echandens au cours de Fr. 421.25, soit au total de Fr. 21'062.50.

**M. Jean-Marc Landolt**Plan Général d'Affectation (PGA)

En date du 1<sup>er</sup> février 2006, la Municipalité a transmis au Service de l'Aménagement du Territoire (SAT) le dossier du Plan Général d'Affectation communal (PGA) pour la quatrième fois, ceci dans le cadre de la procédure d'examen préalable par ce service. Pour mémoire, l'élaboration de ce PGA a eu lieu de 2000 à 2002, puis le dossier a été examiné à plusieurs reprises par différents services de l'Etat, avec des demandes de modifications et de compléments, parfois contradictoires d'un service à l'autre, ceci jusqu'en novembre de l'année passée. La municipalité a bon espoir de pouvoir prochainement procéder à la mise à l'enquête publique de cet important dossier. Comme la loi le prévoit, une séance d'information publique sera organisée pendant la durée de l'enquête.

**M. Michel Pache**STEP Bussigny

En 2003, sur proposition d'Echandens, les délégués des 3 communes membres décident d'une nouvelle étude de répartition des charges et des taux de la STEP.

Préparation d'un cahier des charges et demande d'offre à plusieurs bureaux spécialisés.

Adjudication au Bureau Triform SA avec assistance technique, pour les communes, du Bureau Bonnard + Gardel SA.

Acceptation fin 2005, par les délégués, de la nouvelle clé de répartition pour 5 années, avec entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2005, comme suit :

|           |      |                   |
|-----------|------|-------------------|
| Bussigny  | 62 % | anciennement 48 % |
| Ecublens  | 26 % | anciennement 39 % |
| Echandens | 12 % | anciennement 13 % |

**M. Michel Simonet**Château – Appartement situé dans la tour

Nous vous informons que nous allons procéder à l'isolation de la pièce de l'appartement précité se trouvant sous le toit de la tour du Château. Cette pièce, louée depuis de nombreuses années à la même personne n'avait jamais été ni isolée, ni chauffée. Nous profiterons de ces travaux pour poser un parquet sur le sol et y installer un chauffage électrique, n'ayant pas la possibilité d'utiliser le chauffage central du Château. Coût : environ Fr. 30'000.— à prélever sur le compte No 9.282.020, Fonds pour entretien du Château.



L'assermentation du nouveau conseil et de la nouvelle municipalité est prévue le jeudi 22 juin 2006 à 16 h.00 à l'église et sera suivie par la première séance de la nouvelle législature sous l'égide du Préfet. Pour terminer cette journée, un repas sera servi à 20 h.00 à la grande salle.

La séance du conseil du 26 juin 2006 sera régie selon l'ancien règlement. Vraisemblablement, la séance prévue le 24 avril 2006 n'aura pas lieu.

7. **Divers et propositions individuelles**

La parole n'étant pas demandée, la séance est levée à 21 h.10.

Le Président :

La Secrétaire :

Roland Racine

Claire-Lise Martin